

COMMUNE DE CHÂTONNAYE**Assemblée communale du 25 août 2020 (à approuver)**

Grande salle à 20h00

M. le syndic Bernard Sansonnens salue cordialement les personnes présentes et excuse l'absence de M. Joël Python pour des raisons médicales.

Il explique que cette assemblée était prévue normalement en mai, mais les circonstances liées au Covid font que l'assemblée se tient ce soir à la halle polyvalente.

Les comptes 2019, malgré la pression des charges liées en constante progression, se soldent par un léger bénéfice et des amortissements supplémentaires et surtout une provision de Fr. 100'000.- pour la réforme de la Caisse de Prévoyance de l'Etat.

Cet été 2020 est marqué par les travaux de réfection de la route de Villarimboud et du Chemin du Grand-Rain. Suite à des contrôles en amont par caméra de conduites et de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, il s'avère nécessaire d'y effectuer des travaux dont certains sont de caractère urgent. Afin de profiter du chantier de goudronnage, l'assemblée devra se prononcer sur une dépense de Fr. 170'000.-.

Une nouvelle association intercommunale « Epuración Moyenne Broye » visant à regrouper à Lucens 7 stations d'épuration, va naître avec l'adoption des statuts.

Cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 33 du 14 août 2020, par avis tous-ménages (bulletin communal), affichage au pilier public et sur le site chatonnaye.ch. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et M Jacques Maradan, conseillère et conseiller communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

M. Joël Python, conseiller communal, est excusé.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2019
2. Comptes 2019
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 préavis de la commission financière : approbation
3. Réfection de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires : financement
 - 3.1 préavis de la commission financière : approbation
4. Adoption des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Moyenne-Broye « Epuration Moyenne Broye /EMB »
5. Conseil communal 2021 : passage de 5 à 7 conseillers/ères : approbation
6. Divers

M. le Syndic nomme 1 scrutateur, M. Pascal Rey qui compte la présence de 21 citoyennes et citoyens (majorité absolue 11).

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2019

Le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2019 a été diffusé dans le bulletin communal et sur le site *chatonnaye.ch*. Il n'est pas lu mais appelle un commentaire de M. le Syndic. Au sujet des investissements « Route du Grand-Rain » et plus particulièrement la modification de la circulation dans ce secteur. Suite à la mise à l'enquête parue dans la feuille officielle no 23 du 5 juin 2020, aucune opposition n'a été enregistrée et donc la nouvelle signalisation qui sera mise en place dirigera les riverains du Grand-Rain à sortir du quartier par la laiterie, ceci à cause d'une mauvaise visibilité et d'un manque de sécurité du côté de la route cantonale.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2019

2.1 comptes de fonctionnement

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les comptes et apporte les précisions suivantes sur les différences des montants du budget et des comptes :

Administration écart des charges de + fr. 8'349.40 : achat de matériel informatique dû au système FRIAC et aménagement des places de travail, changement du portable.

Ordre public diminution des frais de tutelle de fr. 3'268.90.
CSPI : achat de matériel et tenues de protection + fr. 7'485.55.

Enseignement et formation

- Economie de fr. 2'769.75 sur l'achat de fournitures et des frais du camp de ski. Mme Goumaz relève l'excellente gestion financière de M. Olivier Conus, responsable d'établissement.
- Augmentation pour les transports scolaires due au nombre de kilomètres parcourus.
- Dépenses école primaire (charge liée) + fr. 4'590.35.
- Diminution de la participation des communes pour l'AES de - fr. 5'207.20.
- Diminution des charges liées pour les institutions spécialisées de - fr. 5'758.40.

Culte, culture et loisirs : compte équilibré.

Santé :

EMS : augmentation des subventions de l'Etat ce qui diminue un peu nos frais de - fr. 2'563.35

Soins à domicile : la politique Séniors + encourage le maintien des personnes âgées à domicile donc plus de soins à domicile et le matériel de soin est à charge des communes et non des assurances maladie. Ce sujet est en discussion au niveau fédéral.

Affaires sociales

- prise en charge du déficit de l'AES - fr. 2'603.55.
- augmentation de la subvention accordée à Cococinel de fr. 4'460.00 : aide qui dépend de la participation des parents, en fonction de leurs revenus imposables.
- diminution des subventions accordées aux parents pour l'AES - fr. 5'867.75 : moins d'enfants placés.
- augmentation de fr. 9'205.65 pour les institutions spécialisées.
- diminution de fr. 13'170.65 pour les frais cantonaux d'assistance.

Transports et communication

- diminution des charges pour les routes communales due à un hiver relativement doux.

Protection de l'environnement

- l'entretien du réseau d'eau a coûté - fr. 7'641.27 de moins que prévu. Attribution de fr. 68'000.79 à la réserve.
- STEP communale : le curage du collecteur du Grand-Rain a fait augmenter les charges de + fr. 4'833.36
- STEP intercantonale : diminution de fr. 7'196.10.
achat de chlorure diminué de - fr. 3'017.55 car le stock était suffisant.
diminution des frais de transport des boues – fr. 4'498.22. Chaque transport fait une différence conséquente.
- amortissement du bassin de rétention : fr. 19'885.55.

Déchetterie

- augmentation de la participation à la déchetterie intercommunale + fr. 4'728.80.
- augmentation des revenus des taxes Air-Pro + fr. 3'377.95.
- réparation camion et achat vêtements de travail + fr. 2'585.30.
- augmentation des coûts de ramassage des déchets + fr. 7'751.20.
- diminution des ristournes de recyclage – fr. 5'884.50.

Le projet du CAD avait été mis en stand-by : dédommagements – fr. 3'383.60.

Honoraires des urbanistes : dossier clos - fr. 6'000.00.

Economie : compte équilibréFinances et impôts

- Pertes sur débiteurs : + fr. 5'343.45 dus aux faillites, départs à l'étranger et la répudiation d'une succession.
- Impôts à la source : + fr. 23'664.80.
- Impôts sur les prestations en capital : + fr. 3'023.95.
- Personnes morales : les entreprises sont mobiles et nous n'avons pas de zone industrielle. Il suffit qu'une bonne entreprise quitte la commune et cela provoque un gros changement : - fr. 49'888.90.
- Contributions immobilières : + fr. 7'691.00.
- Impôts sur les gains immobiliers : + fr. 50'590.95.
- Impôts sur les mutations : + fr. 13'019.55.
- Impôts sur les successions : + fr. 5'876.85.
- Intérêts compensatoires : + fr. 2'592.70.

Mme Goumaz explique que la commune essaie toujours de trouver des solutions et arrangements pour les retards de paiements, avant de lancer une procédure de poursuites.

Immeubles

- Augmentation des coûts de nettoyage pour tous les bâtiments. Les locations de la cabane marchent bien mais créent un surplus de travail de conciergerie.
- Halle : le tableau électrique prévu n'a pas encore été posé – fr. 5'993.80.
- Ecole de filles : l'isolation du galetas prévue n'a pas encore été réalisée – fr. 2'526.85.
- loyers cabane : revenus + fr. 2'940.00.
- loyer pot commun : revenus + fr. 3'267.60.

Amortissements supplémentaires augmentés de fr. 8'005.55 pour le bassin de rétention.

Provision de fr. 100'000.00 : les communes doivent participer à l'effort de l'Etat pour revaloriser la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Les montants ne sont pas encore définitifs.

M. Fritz Glauser explique que le Conseil d'Etat doit rédiger une ordonnance. Les calculs sont en cours car les communes qui n'ont pas leur personnel assuré à la caisse de l'Etat paieront moins que les communes assurées à cette même caisse.

Provision pour pertes sur débiteurs : diminution de fr. 10'000.-. Mme Goumaz remercie Mme Papaux pour l'excellent suivi des débiteurs. Ce qui a permis de mettre fr. 10'000.- de plus à la provision pour la caisse de pension de l'Etat.

Bénéfice final : fr. 1'836.13.

Statistiques de la répartition des charges :

Canton : 44,8% - District : 29.8% - Intercommunales : 7,4% - Châtonnaye : 18%

L'autonomie communale diminue chaque année.

Questions :

M. Pascal Rey demande des explications sur l'utilisation du compte «pertes sur débiteurs». Mme Goumaz donne des précisions sur l'utilisation de ce compte.

M. Philippe Bertone demande comment sont réparties les charges liées.

Mme Goumaz répond qu'il y a plusieurs facteurs dont le nombre d'habitants et le volume des impôts. L'augmentation du nombre d'habitants et le départ du millionnaire de Siviriez ont fait augmenter ces charges liées.

FONCTIONNEMENT 2019

	Charges	Revenus
0. Administration	271'325.36	35'366.35
1. Ordre public	56'428.35	32'386.30
2. Enseignement et formation	1'045'461.00	114'035.10
3. Culte, culture et loisirs	46'485.40	500.00
4. Santé	337'607.95	3'408.60
5. Affaires sociales	343'422.50	11'174.20
6. Transports et communications	100'520.55	4'442.20
7. Protection et aménagement de l'environnement	509'571.27	496'411.30
8. Economie	1'941.00	1'470.00
9. Finances et impôts	544'034.04	2'559'439.50
Total	3'256'797.42	3'258'633.55
Excédent		1'836.13

2.2 comptes des investissements

Aménagement des places de parc : montant de fr. 89'000.00 accepté le 17.12.2013. M le Syndic explique que la demande de permis de construire a été refusée par l'Etat car le projet n'était pas situé dans la bonne zone. Ensuite le Conseil a renoncé à ce parking pour réfléchir à un concept plus global. Solde du budget fr. 85'042.30. Compte clôturé.

Silo à sel : montant de fr. 45'000.- accepté le 11.12.2018. Coût total fr. 37'936.60. Participation de Villarzel fr. 18'968.30. Compte clôturé.

M. le Syndic précise que le sel est acheté en grosse quantité avec Romont ainsi il coûte moins cher.

Eclairage déchetterie : montant de fr. 46'000.00 accepté le 12.12.2017. Solde de fr. 14'263.25. Compte clôturé.

Aménagement du ruisseau du Bret et bassin de rétention : Montant total accepté fr. 445'000.-. Solde de fr. 8'821.94. M. Jean-Paul Rey explique qu'après déduction des subventions cantonales et fédérales, le solde à charge de la commune est de fr. 163'964.86. Compte clôturé.

Il explique que quelques détails doivent encore être réglés. Il montre des images impressionnantes des chutes d'eau dans les bassins de rétention.

Décharge Caramoulet : montant de fr. 30'000.- accepté le 12.12.2017. Solde fr. 13'323.50. M. Jean-Paul Rey précise qu'après déduction des subventions fédérales et cantonales, il reste fr. 1'391.50 à charge de notre commune. Il rappelle qu'en 2011, deux études, historique et technique, avaient déjà coûté fr. 6'899.50. Compte clôturé.

M le Syndic remercie Sabrina et Sandrine pour leur rigueur sur la tenue des comptes communaux.

2.3 rapport de l'organe de contrôle

M le Syndic lit le rapport de la fiduciaire Gobet Marc SA. Après explication des exigences légales, la fiduciaire conclut que les comptes sont conformes aux lois en vigueur et recommande d'approuver les comptes 2019.

2.4 préavis de la commission financière : approbation

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, passe la parole à Mme Claudine LeBorgne, secrétaire de la commission, qui annonce que cette dernière s'est réunie pour examiner les comptes en présence de Mmes Goumaz et Papaux ainsi que de l'ensemble du Conseil communal.

La commission a constaté que les finances sont saines et tenues avec rigueur. Les comptes 2019 ont pu être bouclés avec un léger bénéfice de fr. 1'836.13 alors qu'un déficit de pratiquement fr. 20'000.- avait été budgétisé. Elle remercie les personnes en charge des finances pour leur anticipation en constituant des réserves et provisions. Les différents objets des comptes d'investissement ont été présentés et commentés en détail. La plupart des investissements ont pu être bouclés.

Le bilan a été présenté et commenté. Un montant de fr. 10'000.- a été prélevé sur le compte 240.01 « provision pour pertes sur débiteurs » et a pu être ajouté au compte 280.10 « provision caisse de pension » en prévision de la participation des communes à l'assainissement de la caisse de prévoyance de l'Etat.

Les comptes ont été contrôlés et approuvés en date des 27 et 28 mai 2020 par la fiduciaire Gobet.

En conclusion, la commission financière émet un préavis favorable et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2019. Elle remercie Mmes Goumaz et Papaux pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année et le Conseil communal pour la bonne collaboration.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic procède au vote.

Les comptes de fonctionnement 2019 et les comptes des investissements 2019 sont acceptés à l'unanimité.

3. Réfection de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires : financement

M. Jean-Paul Rey, conseiller communal, responsable de l'approvisionnement en eau et de l'épuration, explique qu'il s'agit des canalisations des routes de Villarimboud et du Grand-Rain. En 2017, les canalisations de la route de Villarimboud étaient passées à la caméra et curées. Idem en 2019 pour le chemin du Grand-Rain. L'ingénieur en charge de ces analyses avait conclu qu'il n'y avait pas de travaux conséquents à faire. Finalement, l'entreprise JPF, en charge des travaux de goudronnage, a constaté que la réfection est nécessaire. En outre, à la route de Villarimboud, il y a des arrivées « sauvages » mal faites. Vu l'urgence des travaux, le Conseil demande à l'assemblée

d'approuver un montant de fr. 170'000.-. Ce financement se fera par le compte de fonctionnement et le solde sur la réserve.

M Jacques Pittet demande s'il y a eu un appel d'offre ?

M. Rey dit que JPF a fait une première estimation à fr. 170'000.- mais qu'il en coûtera certainement moins. Il précise que l'Etat devrait nous verser un montant pour la route cantonale.

M. Marcel Gremaud demande sur quelle réserve le Conseil compte financer ces travaux.

M. Rey : dans les comptes « épuration » car cela concerne les collecteurs d'eaux usées. C'est pris sur les taxes, pour le maintien de la valeur. Avec le MCH2, ce sera plus clair.

3.1 préavis de la commission financière : approbation

Mme Claudine LeBorgne donne le préavis favorable de la commission financière pour ces travaux dont le financement pourra être couvert avec prélèvement sur les réserves prévues à cet effet et pour lesquels une participation de l'Etat sera versée pour les collecteurs d'eaux de la route cantonale.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote. **Le financement de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires pour un montant de fr. 170'000.- est approuvé à l'unanimité.**

4. Adoption des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Moyenne-Broye « Epuration Moyenne Broye /EMB »

M. Jean-Paul Rey, conseiller communal, responsable de l'épuration et membre du Copil du projet rappelle que les statuts et annexes ont été publiés entièrement dans le bulletin communal, sur le site communal et des séances d'information ont eu lieu en novembre 2019. Ils ne sont donc pas lus.

M. Rey fait l'historique des STEP de la moyenne-Broye, depuis le début des discussions, lancé en 2008 à la demande de la STEP de Payerne. Les intérêts de la régionalisation sont :

- la protection accrue des eaux et milieux sensibles
- l'augmentation du rendement global de l'épuration de la région
- le traitement des micropolluants
- la rationalisation des coûts d'exploitation
- la solidité de l'exploitation et de l'entretien de la STEP
- l'allègement des tâches des responsables communaux
- le renouvellement des installations
- l'intérêt économique de la centralisation

Aides au financement :

fond fédéral destiné au subventionnement des investissements consacrés au traitement des micropolluants, alimenté par les communes qui paient fr. 9.-/hab/an.

Subventions du canton de Vaud mais aucun financement du canton de Fribourg, en espérant que cela change.

Périmètre : 30 communes vaudoises et fribourgeoises regroupant 7 structures intercommunales. Ce regroupement est nécessaire pour atteindre les 24'000 habitants : nombre requis pour obtenir les subventions. Les plans, cartes et photos sont présentés.

La nouvelle STEP sera construite à Lucens ainsi que 13 km de nouveaux réseaux. Notre STEP sera démantelée aux frais de la commune. Le tracé des collecteurs sur notre commune n'est pas encore définitif mais 3 possibilités sont à l'étude.

L'entité régionale conduit le projet, gèrera les nouveaux investissements, reprendra les infrastructures existantes et exploitera la STEP et le réseau. Les entreprises partenaires seront liées par un contrat de droit privé.

Investissements nets pour l'EMB : env. 52 millions. Les communes n'investissent pas mais financeront par des charges annuelles de fr. 19.-/EH pour les réseaux, fr. 2.-/EH pour la gestion et fr. 74.-/EH pour la STEP. M. Rey relève que nos taxes communales sont relativement basses et devront être augmentées.

Le lancement du fonctionnement de l'association sera effectif après l'approbation des présents statuts par les législatifs communaux d'ici la fin 2020. L'exploitation de la nouvelle STEP devrait démarrer en 2026. A relever qu'à partir de ce moment nous ne paierons plus pour le fond fédéral. La capacité de la STEP a été calculée sur une vision à 40 ans.

Commentaires sur les statuts et le processus d'approbation (à relever que les lois des cantons de VD et FR diffèrent).

Le conseil intercommunal : le mode de répartition des suffrages permet une représentation équitable des petites communes. Les délégués devront obligatoirement faire partie d'un exécutif ou d'un législatif communal.

Le CODIR sera composé de 5 membres représentant 5 arrondissements. Châtonnaye fera partie de l'arrondissement «Fribourg» comprenant les 7 communes fribourgeoises.

M. Norbert Carrel demande quel sera le traitement des micropolluants ?

Le Copil doit encore se déterminer sur le système de traitement.

Et qu'en est-il du personnel ?

M. Rey confirme que quelques personnes seront réengagées mais pas tout le monde.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

Les statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Moyenne-Broye « Epuration Moyenne Broye /EMB » sont adoptés à l'unanimité.

5. Conseil communal 2021 : passage de 5 à 7 conseillers/ères : approbation

M. le Syndic explique que le Conseil souhaite le passage de 5 à 7 conseillers/ères pour la prochaine législature dont les élections sont fixées au 7 mars 2021.

Conformément à la loi sur les communes – *art. 54* – le seuil de passage à 7 conseillers se situe dans la fourchette de 600 à 1'200 habitants, ce qui correspond bien à la situation de Châtonnaye avec ses quelque 860 habitants.

Au vu de la complexité des tâches et de l'augmentation du temps d'engagement qui conditionnent les diverses fonctions communales, le Conseil actuel est favorable et demandeur à une telle modification.

Une répartition allégée et mieux répartie des activités évitera les risques de saturation, d'épuisement et finalement de renoncement. Il signale qu'aucune démission n'a été relevée durant toute la présente législature, ce qui démontre la bonne entente qui règne au sein du collège. Budget augmenté d'env. fr. 10'000.-.

M. Norbert Carrel dit qu'il est important de savoir si les élu(e)s continuent ou non ?

M le Syndic confirme que les membres présents sont favorables à continuer si le Conseil augmente à 7 membres mais s'il reste à 5, les charges sont trop lourdes et certains pourraient partir.

M. Jean-Paul Rey explique que c'est aussi l'occasion de « former » de nouvelles personnes afin d'éviter que tout le monde ne parte en même temps.

M. Fritz Glauser soutient cette demande et félicite notre conseil. Il n'y a pas eu de changement mais le travail est immense. Il vaut mieux répartir les charges afin que la situation soit plus supportable pour chaque membre.

M. Norbert Carrel demande s'il existe un projet de fusion ?

M le Syndic confirme qu'une discussion a été menée par le Préfet, rien n'est impossible. Mais il existe encore des décalages entre nos deux communes qu'il est nécessaire de mettre au même niveau.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic passe au vote. **Le passage de 5 à 7 conseillers/ères est approuvé à l'unanimité.**

6. Divers

M le Syndic donne quelques informations.

Goudronnage

Il annonce la fermeture complète de la route de Villarimboud du 29 août 06h00 au 30 août à 08h00. Le manque de collaboration avec CarPostal a mené à faire les travaux sur le week-end. Les informations sur les travaux sont régulièrement mises à jour sur notre site chatonnaye.ch rubrique goudronnage. Possibilités de parquer en dehors du périmètre de fermeture.

PAD Pré-Terrapon

Invitation à la présentation du projet le jeudi 27 août qui sera présenté par les promoteurs.

Déchetterie

Goudronnage de la place des branches fermée du 25 août à fin septembre.

CAD

Le projet avait été mis en stand-by à cause des coûts trop élevés. Un nouveau projet est étudié avec la centrale située à Villarzel. Une séance d'information aura lieu cet automne et sera annoncée par tout ménage.

5G

Le Conseil a poursuivi les discussions avec Swisscom et signé un contrat de location d'une durée de 20 ans pour l'article 379. La position du Conseil était claire, il ne voulait pas que Swisscom impose l'antenne en centre du village et a préféré proposer une alternative.

M. Jacques Pittet demande si cette antenne n'aurait pas pu être installée à la station ?

M le Syndic explique que Swisscom a procédé à des analyses et proposé, au départ, à l'entrée du village.

Radar pédagogique

Le radar sera livré demain. Les Ateliers protégés de la Gérine ont été ralentis dans leur travail par le Covid. Les premiers essais seront réalisés à la rentrée scolaire.

Questions

Mme Marie-Christine Rey demande si une date est prévue pour le CAD.

M le Syndic répond qu'une séance d'information aura lieu cet automne et sera annoncée par un tout ménage.

M. Marcel Gremaud rappelle que, lors d'une précédente assemblée, il avait été demandé de trouver des solutions de ralentissement pour la route de Villarimboud. Qu'en est-il ?

M le Syndic explique que le goudron phono absorbant coûte trop cher, n'évite pas le bruit des véhicules et est plus fragile. Les ralentisseurs augmentent les nuisances sonores. Le radar pédagogique sera régulièrement installé.

M Alain Ricou demande si un passage piétons supplémentaire est prévu ?

M le Syndic informe que le Conseil ne peut pas décider ainsi. Une mise à l'enquête est nécessaire. Un nouveau passage avait déjà été aménagé avec les nouveaux immeubles.

M. Jacques Maradan propose aux gens concernés de faire une pétition.

M. Fritz Glauser explique que le goudron phono absorbant est très mauvais en pente et sa durée de vie est plus courte.

M. Jacques Pittet demande si le responsable des sociétés pourrait obtenir les résultats du giron de la Jeunesse. Les sociétés ont le droit de connaître les résultats plus de 2 ans après.

M. Jacques Maradan répond que ce n'est pas à la commune de le faire.

Mme Myriam Gremaud-Emmenegger souhaite qu'il y ait un ou deux bancs à la forêt. Il n'y en a aucun alors qu'à Romont, ils ont installé beaucoup de beaux bancs.

M. Fritz Glauser appuie cette requête en expliquant que lorsqu'on demande pour l'entretien des ruisseaux, la commune renvoie à la corporation ; pour les branches pas coupées dans les chemins, idem. Mais rien n'est fait.

M. Jean-Paul Rey a fait récemment le tour des forêts avec le responsable pour constater que les rigoles, chemins et autres buissons ne sont pas entretenus. Il réclame depuis 2011 à chaque assemblée. Les communes paient fr. 25.- l'hectare mais le travail n'est pas fait. La corporation compte actuellement 37 communes et 2 privés pour 3387 hectares. Cela devient de plus en plus compliqué d'obtenir des services.

La parole n'est plus demandée. M le Syndic remercie les participants pour leur présence et leur confiance et ses collègues du Conseil pour leur travail. Prochaine assemblée pour les budgets 2021 en décembre. Vu la situation due au Covid, il demande à ses concitoyennes et concitoyens la plus grande vigilance et le respect des mesures. Il salue la prouesse sportive des jeunes qui ont relié le point le plus bas au point le plus haut du canton.

M. Jean-Paul Rey remercie, à son tour, le Syndic pour son travail.

L'assemblée se termine à 22h00, suivie d'une verrée au restaurant de la Croix-Blanche.

La Secrétaire communale :

Le Syndic :

Marie-Claude Seydoux

Bernard Sansonnens